

# Projets de loi : la qualité des études d'impact à nouveau sur le grill

Vendredi 12 avril 2024 : Bastien Scordia

Revoilà ouvert le débat sur la qualité des études d'impact et leur contrôle. A l'initiative de la France Insoumise, une coalition des oppositions à l'Assemblée nationale a approuvé le renvoi devant le Conseil constitutionnel du projet de loi "d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture". Et ce, au motif que son étude d'impact (réalisée par le gouvernement) serait potentiellement insuffisante et insincère.

Cette décision de renvoi a été prise en Conférence des présidents ce mardi 9 avril, entraînant ainsi la suspension de l'inscription de ce projet de loi à l'ordre du jour du Palais Bourbon. "Nous avons gagné une victoire et fait respecter le Parlement", a affirmé la présidente du groupe des députés LFI, Mathilde Panot, en évoquant les réserves émises par le Conseil d'Etat sur cette même étude d'impact. Une étude que le Palais Royal a jugé "insuffisamment motivée" sur certains points du projet de loi. Suite à la décision de la Conférence des présidents, la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet ou le Premier ministre Gabriel Attal doivent désormais officiellement saisir le Conseil constitutionnel qui aura alors 8 jours pour se prononcer sur la qualité de l'étude d'impact du projet de loi "Agriculture". Et si les Sages la valide, alors le texte pourra être réinscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les observateurs se font peu d'illusion : il y a peu de chance que cette étude d'impact soit retoquée par le Conseil constitutionnel. Son contrôle des études d'impact reste en effet restreint puisqu'uniquement formel comme l'a montré l'exemple, en avril 2023, de l'étude d'impact du projet de loi de programmation militaire que Les Républicains jugeaient trop faible. Elle était "conforme aux exigences organiques", avait sobrement répondu le Conseil en la validant donc. "Que peut le Conseil constitutionnel ?", interroge aujourd'hui le professeur de droit public Bertrand-Léo Combrade à propos de l'étude d'impact du projet de loi "Agriculture". L'universitaire pointe notamment le peu de temps qui lui est donné pour analyser la pertinence d'une étude d'impact : "Ce n'est pas son cœur de métier. A quand un organisme indépendant composé d'experts chargés de rendre un avis éclairé sur ces études d'impact ?". La décision du Conseil devrait être rendue sous peu.